

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUDIGNIES**

Séance du 12 février 2019

Date de la convocation :
07/02/2019

L'AN DEUX MIL DIX NEUF et le 12 janvier à 19 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, en session ordinaire, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence De M. Ch. DORLODOT, Maire.

Membres en exercices : 11
Présents : 7
Procurations : 1
Absents : 3

Secrétaire : Mme B. FAVARO

Délibération n° 2019-04
OBJET : Arrêt du projet de PLUi

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Mormal arrêté au 15 novembre 2018 par le Conseil Communautaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis et de lister ses observations.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier complet du PLUi et en avoir délibéré,
émet un avis favorable au projet de PLUi avec les remarques et réserves suivantes :

- Demande de classement de la totalité de la parcelle 46 en zone pour un éventuel aménagement public.
- Demande de classement des parcelles 353 à 382 en zone A à la place de zone AP.
- Demande de classement des parcelles 28 à 31 en zone d'exploitation selon le régime sanitaire avec élevage au lieu de sans élevage.
- Limitation de la profondeur en zone UC des parcelles 538 et 539 à la même profondeur que celle octroyée à la parcelle 434.
- Demande de classement du fond des parcelles 538 et 539 en zone NB au lieu de UC.
- Demande de retrait au fond des parcelles 538 et 539 de la zone cimetière.

Fait et délibéré le 12 février 2019.

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en préfecture le 14 février 2019.
- De la publication le 14 février 2019.

Pour copie conforme,
Le Maire, Ch. DORLODOT